

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations sportives Question écrite n° 3763

Texte de la question

Dans le cadre de la Coupe du monde de football, mais aussi pour tous les matchs du championnat national, se pose le problème des grilles qui ceinturent l'aire de jeu. Cette question concerne à la fois l'Etat, au titre de la sécurité publique, la fédération et la ligue de football. Des travaux sont actuellement en cours sur de nombreux stades, en particulier les stades construits ou rénovés pour la Coupe du monde. Par ailleurs, la FIPA (Fédération internationale de football) est favorable à la suppression de ces grillages. C'est pourquoi M. Dominique Baudis demande à Mme le ministre de la jeunesse et des sports qu'elle lui fasse connaître sa position définitive sur ce sujet, tant pour la Coupe du monde que pour les matchs de football et de rugby des épreuves françaises (championnat et coupe de France).

Texte de la réponse

Madame la ministre de la jeunesse et des sports a indiqué que le souci de la sécurité serait une préoccupation constante des autorités françaises durant la Coupe du Monde de football. Eu égard à cet impératif, l'ensemble des acteurs de la Coupe du Monde se sont interrogés sur l'opportunité de supprimer les grillages de protection sur les stades qui accueilleront les matchs. L'évolution souhaitable vers un dispositif sans grilles, permettant d'offrir aux spectateurs de meilleures conditions de visibilité et de favoriser la convivialité des matchs, suppose néanmoins les mesures d'accompagnement suivantes : des places assises en nombre suffisant ; une vidéo surveillance performante ; une bonne organisation des agents d'accueil du stade ; un développement de tous les moyens d'accueil et de confort ; l'application effective d'une politique de sanction rigoureuse pour tous les contrevenants au règlement intérieur. Cette solution nécessite en outre impérativement, sur chaque site un accord total entre l'Etat, la municipalité et le club de football. Les stades de Marseille, Bordeaux, Paris et Saint-Denis ne soulèvent à cet égard, aucune difficulté : les trois premiers ont privilégié le fossé, séparant les spectateurs du terrain de jeu, par rapport aux grilles ; la clôture du dernier sera constituée de grilles repliables. Les autres stades ont fait l'objet d'un examen par la mission « sécurité » de la délégation interministérielle à la Coupe du Monde de football de 1998 (DICOM), avec les autorités territoriales compétentes. Les conclusions du rapport récemment transmis par cette mission confirment qu'il faut procéder au cas par cas, tant l'assistance stadiaire et le système de sécurité ou de vidéo-surveillance diffèrent selon les sites, et apportent les éléments suivants : l'évolution vers une « séparation abaissée » entre pelouse et spectateurs (système horizontal de grilles, semblable à celui mis en place à Wembley) est envisageable à Lens, Montpellier et Lyon ; une dépose des grilles est à l'ordre du jour à Toulouse ; aucune décision n'a été prise à Nantes et Saint-Etienne. Dans au moins huit stades sur les dix concernés, il est donc actuellement envisagé de ne pas recourir aux grillages.

Données clés

Auteur: M. Dominique Baudis

Circonscription: Haute-Garonne (1re circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3763 $\label{lem:versionweb:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE3763} \label{lem:versionweb:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE3763} \\$

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3155 **Réponse publiée le :** 22 décembre 1997, page 4825